

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS
R.C.S. PARIS B 562 047 605
SIRET 562 047 605 00349

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1. CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Depuis la cession de la dernière usine qu'elle louait, la société ne réalise plus de chiffre d'affaires.

Ses revenus proviennent de la cession des immeubles et terrains qu'elle possède (voir point 2.1 ci-après).

2. FAITS MARQUANTS DU 1^{ER} SEMESTRE 2019 – 2020 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1 – CESSIONS IMMOBILIERES

Les cessions immobilières de la période ont porté sur :

- trois maisons ouvrières pour 162 748 €. Le classement au 31 mars 2019 de ces actifs en « *Biens destinés à être cédés* » n'a dégagé aucune plus ou moins-values sur l'exercice
- un terrain à bâtir pour 48 336 € dégageant une plus-value de ce montant.

2.2 – ACCIDENT SURVENU DANS L'ENCEINTE DU SITE DE SARREGUEMINES

2.2.1 – La genèse de cet accident

En avril 2015, un jeune homme âgé de 15 ans et un de ses amis ont pénétré de manière illégale dans l'enceinte du site désaffecté des Faièneries, en dépit des clôtures et panneaux d'interdiction.

Ils ont escaladé des murs d'une dizaine de mètres de hauteur pour accéder aux toitures, et selon leurs dires, « *effectuer des sauts de toit en toit* ».

A l'occasion d'un de ces sauts, ce jeune garçon a traversé une plaque de fibrociment et a chuté d'une dizaine de mètres.

A la suite de cet accident, la partie inférieure de son corps est inerte.

Ses parents et ce jeune garçon ont assigné F.S.D.V. et son assureur devant le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines.

Il y a lieu de préciser que cet accident rentre dans les garanties du contrat d'assurance Responsabilité Civile de la société, ce qui est reconnu par l'Assureur partie prenante à la procédure.

2.2.2 – Jugement du Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines

Par jugement du 7 juin 2019, le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines a retenu la responsabilité de F.S.D.V. à hauteur de 90 % des préjudices subis par ce jeune garçon, et

- a condamné in solidum F.S.D.V. et son assureur à payer la somme de 174 K€ à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et au versement d'une provision de 50 K€
- a désigné un Expert afin de procéder à l'examen des préjudices.

La motivation du jugement étant jugée par l'Avocat de la société, et celui de l'assureur, comme « particulièrement contestable », il a été fait appel de ce jugement.

En effet, la motivation du jugement est fondé sur un arrêt de la Cour de Cassation dont l'application correcte aurait dû conduire à exonérer F.S.D.V. de toute responsabilité.

2.3 – RECHERCHE D'UN ACQUEREUR AU GROUPE

En juillet 2019, à la demande de ses principaux Actionnaires, la société a publié dans la presse financière et auprès des principaux diffuseurs un communiqué faisant état de ce que ses principaux Actionnaires étaient susceptibles de céder leurs actions.

Plusieurs marques d'intérêt ont été reçues. A la date de rédaction du présent document, le processus d'étude détaillée du Groupe est en cours avec plusieurs d'entre eux.

2.4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture du semestre.

3. RESULTATS CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2019

(chiffres en K€)

	01.04 AU 30.09.2019	01.04 AU 30.09.2018	ECART	%
A. Autres produits	-	4	(4)	
Achats + charges externes	150	85	+ 65	+ 76,5 %
Impôts et taxes	16	42	(26)	- 61,9 %
Frais de personnel	191	165	+ 26	+ 15,7 %
Dotation Amortissements		-		
B. Charges d'exploitation récurrentes	357	292	+ 65	+ 22,3 %
C. Résultat d'exploitation avant charges non récurrentes (C = A - B)	(357)	(288)	(69)	- 23,91 %
D. Produits ou charges non récurrents				
Frais de personnel non récurrents	-	-		
Reprise / (Dotation) - Provisions	-	(1)		
E. Résultat courant (E = C - D)	(357)	(289)	(68)	- 23,5%
F. Résultat non courant			-	
Plus ou moins-values cessions immobilières	48	60		nc
Variation de valeur des biens immobiliers	-	+ 74		nc
Produits /Charges non courantes	(30)	+ 6		nc
G. Résultat financier	18	149		nc
	-	-		
H. Résultat avant impôts (G = E - F - G)	(339)	(149)		
Variation provision pour impôts différés (reprise)	-	+ 40		
I. Résultat net consolidé (1^{er} semestre)	(339)	(109)	x3	x3

3.1 – Sans produit, et avec des charges d'exploitation progressant de 22,3 % (357 K€ contre 292 K€ au 1^{er} semestre 2018), le résultat courant du 1^{er} semestre accuse une perte de (357 K€, en progression de 23,5 % sur celle du 1^{er} semestre 2018 (- 289 K€).

La progression des charges a pour origine des honoraires de consultations exceptionnels pour 60,1 K€.

3.2 – Le montant non courant ne s'élève qu'à 18 K€, compte tenu :

- d'un faible montant de plus-values sur cessions immobilières (48 K€) contre 134 K€ au 1^{er} semestre 2018 et 462 K€ au 1^{er} semestre 2017

- et de charges non courantes à hauteur de 30 K€.

Ceci explique la perte nette consolidée de 339 K€, contre un montant de 109 K€ au 1^{er} semestre 2018 qui, en sus d'un montant de plus-values plus important avait bénéficié comptablement d'un profit de 40 K€ par la reprise d'une provision pour impôts différés.

4. SITUATION FINANCIERE

La structure tant de l'actif que du passif du bilan ont peu varié.

4.1 – STRUCTURE DE L'ACTIF DU BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2019

(en K€)

	AU 30.09.2019		AU 31.03.2019		ECART
	Montant	%	Montant	%	
Total Actif Immobilisé	721	17,4 %	751	16,0 %	(30)
Immobilisations destinées à être cédées	-	-	163	3,4 %	(163)
Clients et autres créanciers	162	3,9 %	113	2,4 %	+ 49
Disponibilités	3 263	78,6 %	3 675	78,0 %	(412)
Compte régularisation actif	5	0,1 %	12	0,2 %	(7)
Total Actif courant	3 430	82,6 %	3 962	84,0 %	(533)
Total Actif	4 151	100 %	4 714	100 %	(563)

Les liquidités sont prépondérantes (78,6 %) sur le total du bilan.

4.2 – STRUCTURE DU PASSIF DU BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2019

(en K€)

	AU 30.09.2019		AU 31.03.2019		ECART
	Montant	%	Montant	%	
Capitaux propres du Groupe	3 883	93,5 %	4 223	89,6 %	(340)
Provision pour risques et charges	40	1,0 %	40	0,9 %	-
Dettes d'exploitation	66	1,7 %	104	2,2 %	(38)
Dettes diverses	159	3,8 %	345	7,3 %	(186)
Passif courant	226	5,5 %	450	9,5 %	(224)
Total Passif	4 151	100,0 %	4 714	100,0 %	(563)

Le montant des capitaux propres au Groupe – hors actions d’autocontrôle – s’élève au 30 septembre 2019 à **3 883 K€** (93,5 % du total du bilan), soit **34,154 € / action**. Il s’élevait à **4 223 K€** au 31 mars 2019, soit **37,144 € / action**.

LE DIRECTOIRE